**METZ PLAGE 2022**

**16 juillet - 15 août**

**APPEL A PROJET D’ANIMATION**

Cahier des charges

1. **OBJET**

Metz Plage, événement estival incontournable et attendu par tous, se tiendra au Plan d’Eau de Metz durant l’été 2022 pour une quatorzième édition.

Organisée par la Ville de Metz, cette opération marque par sa longévité et son succès. En effet, près de 1 400 000 visiteurs ont déjà fréquenté cette plage urbaine depuis son ouverture en 2008. Les relations nouées avec de nombreux partenaires, associations et clubs sportifs au fil des éditions ont permis à Metz Plage de se développer et d’offrir ainsi aux plagistes des moments de détente et d’émerveillement renouvelés chaque été. Le soutien et la confiance de nos partenaires ont permis à cette opération de proximité de devenir un événement de référence sur le territoire messin.

La Ville de Metz lance un appel à projets d'animations permettant aux associations volontaires de proposer des activités et ainsi de s'associer à la réussite de cet événement de proximité.

En complément des activités réalisées par ses équipes, la Ville de Metz donne la possibilité à des associations ou des clubs sportifs de proposer gratuitement des animations innovantes et méconnues à destination des plagistes.

Les associations souhaitant proposer une ou plusieurs activités seront les bienvenues sur le site et seront accueillies avec la plus grande attention. Dans la mesure où le site s’apparente à des vacances, il n’y a pas de pratique fédérale en ce qui concerne le sport mais uniquement de la découverte et de l’initiation.

1. **OBJECTIF**

Les associations volontaires peuvent proposer une ou plusieurs animations se déroulant entre le 16 juillet et le 15 août sur le site de Metz Plage. L'animation envisagée doit pouvoir se réaliser en extérieur et être accessible à un public familial. L'association peut donc mettre en place une activité faisant participer le public ou bien faire découvrir ses activités lors de démonstrations.

Metz Plage est une excellente occasion pour les associations de se faire connaître sur le territoire messin tant au niveau des particuliers que des entreprises partenaires. Un public diversifié se rend chaque jour sur Metz Plage ce qui permettra à l'association d'initier les plagistes à ses activités et de sensibiliser du public nouveau pour la rentrée 2022 -2023.

1. **OPERATEURS**

Cet appel à projet est lancé par la Ville de Metz, au cours du premier trimestre de l’année concernée, auprès de toute association en capacité de développer une animation : clubs sportifs, associations culturelles, socio-éducatives ou de jeunesse, …

1. **PUBLIC CIBLE**

Metz Plage accueille un public varié, essentiellement familial : des enfants, des adolescents et des adultes. En conséquence, toutes propositions d’animations à destination de ces publics seront étudiées.

1. **THEME**

L’animation proposée doit être accessible à un public amateur. Elle doit avoir un objectif de découverte du sport, de l’activité culturelle ou de l’activité manuelle et se pratiquer sous une forme ludique.

En 2022, Metz Plage souhaite proposer divers temps forts sur des thématiques bien précises. Nous souhaitons que les associations / clubs proposant des activités ou animations dans les thèmes ci-dessous se positionnent sur les dates mentionnées ci-dessous :

* **26 juillet :** *Journée J.O. 2024 : 2 ans jour pour jour avant l’ouverture des JO* > organisation d’olympiades, présentation des sites d’accueil à Metz, activités sur les valeurs de l’olympisme…
* **2, 3 et 4 août :** *Zen et Bien-être* > tai-chi, qi gong, yoga, yoga du rire, massage, sylvothérapie,…
* **6 août :** *Numérique* > Jeux vidéo, réalité virtuelle, borne d’arcade, nouvelles technologies…
* **9, 10 et 11 août :** *Développement Durable* > Economies d’énergie, recyclage alimentaire, tri des déchets, cycle de l’eau, jardinage, compost…

Si vous souhaitez intervenir d’autres jours dans la semaine, la possibilité existe. Toutefois, nous vous demanderons d’assurer une présence les après-midis sur les jours définis ci-dessous.

1. **SITE D’ACCUEIL**

Les animations se déroulent sur le site de Metz Plage et éventuellement aux alentours sur le plan d’eau en cas de manque de place ou d’indisponibilité des espaces dédiés à l’animation.

1. **PERIODES ET HORAIRES**

Metz Plage est ouvert tous les jours du 16 juillet au 15 août de 11h à 20h. L’accès y est libre et gratuit pour les plagistes.

L’animation proposée pourra être ponctuelle comme récurrente (tous les mardis et jeudis par exemple). Le nombre d’intervention et/ou la fréquence de l’animation ainsi que sa durée sera définie par l’association en lien avec la Ville de Metz.

L’animation peut être accessible sur inscription préalable à l’accueil du site Metz Plage ou en libre accès, sans inscription, tout au long de son déroulement. Le nombre de personne accueillie est à définir en amont.

1. **ENCADREMENT DE L’ANIMATION**

La gestion et l’encadrement de l’animation sont entièrement à la charge de l’association.

L’encadrement pédagogique doit pouvoir justifier des compétences essentielles à l’encadrement de l’activité proposée et éventuellement des diplômes requis si nécessaire. Il doit être en nombre suffisant afin de garantir la sécurité des publics et le bon déroulement de l’animation.

1. **MESURES CONTRE LE COVID-19**

L'incertitude quant à l'évolution du Covid-19 lors de la période estivale nécessite une préparation en amont sur les mesures de lutte contre la propagation de l'épidémie.

La Ville se chargera de fournir du gel hydro-alcoolique sur chaque stand. Les associations et clubs présents seront tenus de respecter les mesures gouvernementales en vigueur au moment de Metz Plage.

1. **BUDGET**

Le budget global de l’opération ne dispose pas de crédits spécifiquement alloués à l’animation. C’est pourquoi la Ville de Metz privilégie les animations qui pourront lui être proposées sans contrepartie financière.

En compensation de l’intervention de l’association, la Ville de Metz met en place un dispositif de communication qui assurera à l'association participante un maximum de visibilité sur le site.

Toute autre proposition de l’association sera toutefois étudiée.

1. **SECURITE ET ASSURANCE**

La souscription d’une assurance en responsabilité civile, couvrant les dommages corporels est nécessaire. En effet, l’animation proposée reste sous l’entière organisation et responsabilité de l’association. Il appartient au club ou à l’association de prendre connaissance de tous les documents définissant l’étendue de la garantie de l’assurance souscrite pour l’exercice de son activité et de vérifier notamment que tous les membres titulaires ou non d’une licence sont bien assurés.

Le club ou l’association est tenu de fournir à la Ville une copie de l’attestation d’assurance en Responsabilité Civile préalablement à sa participation à Metz Plage.

1. **ETAPES DE CET APPEL A PROJET**

L’appel à projet comporte 6 étapes :

1. L’association doit transmettre la fiche projet dûment complétée au Service Développement des Pratiques Sportives de la Ville de Metz.
2. La Ville de Metz étudie la proposition de l’association ainsi que la faisabilité de l’animation envisagée.
3. La Ville de Metz peut, le cas échéant, prendre contact avec l’association afin d’obtenir toute précision qu’elle jugera utile, et, à cet effet, se réserve le droit de réclamer toute pièce qui lui semblera essentielle. Une rencontre peut être organisée si nécessaire.
4. A l’issue de l’étude des projets d’animation, la Ville de Metz informe l’association par courrier de la validation ou non de son dossier.
5. Une ou plusieurs réunions de préparation et d'information pourront être organisées en amont de l'événement afin de bien définir les conditions d'intervention sur le site de Metz Plage. La Ville de Metz définira en lien avec l'association les modalités et les conditions de mise en œuvre de l'animation proposée.
6. Après l’événement, l’association fournit un bilan de l’opération (fréquentation de son activité, retour au niveau de l’association, satisfaction, …)

Il est précisé que la Ville de Metz n’est tenue par aucun délai pour le traitement des dossiers et qu’aucune indemnisation ne sera versée aux demandeurs quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

1. **CALENDRIER ET CONTACTS**

Date limite de dépôt des propositions (par courrier, par mail ou directement au service concerné) : **Vendredi 18 mars 2022 à 17h**

La fiche projet dûment complétée est à adresser à :

Ville de Metz

Service Développement des Pratiques Sportives

144 Route de Thionville

57050 METZ

Tél : 03 87 55 55 71 / 06 26 94 73 51

Mail : apecoraro@mairie-metz.fr

****

**FICHE PROJET METZ PLAGE 2022**

**16 juillet au 15 août**

|  |
| --- |
| **IDENTIFICATION DE LA STUCTURE** |
| Nom (association, club…) : Adresse : Tél :Président : @ : Tél : Personnes référentes pour prise de contact avec la ville1. Nom/Prénom : @ : Tél :  1. Nom/Prénom : @ : Tél:  |
|  |
| **PRESENTATION DE LA STRUCTURE** |
| Présentation rapide (date de création, nombre d'adhérents,…) : Activités proposées : Lieux de pratique : Evénements notables auxquels vous avez déjà participé : Avez-vous déjà participé à l'animation de Metz Plage ? :  |

|  |
| --- |
| **DETAIL DE L'ANIMATION** |
| Intitulé de l'animation (à inscrire dans les programmes) : Présentation de l'animation**Activité comprise dans un temps-fort défini ci-dessous ?** Journée J.O. 2024 > 26 juillet Journées Zen et Bien-Être > 2, 3 et 4 août Journée Numérique > 6 août Journée Développement Durable > 9, 10 et 11 août Dates et horaire de l'activité *(si non comprise dans un temps fort ci-dessus)* :Tranche d'âge des participants : de ans à ansInscription pour l'activité sur place ou participation libreBesoin de stockage du matériel d'animation sur place ? Si oui, précisez :  |
| **\* INFORMATIONS SUR DATE ET HORAIRE DE L'ACTIVITE** |
| En 2022, une attention plus particulière sera portée lors de l'analyse des appels à projets afin d'avoir un programme encore plus cohérent que les années passées.**Le souhait des organisateurs est de développer les temps forts mentionnés ci-dessus. Les propositions d'animations se situant dans ces temps-forts seront appréciées.** |

|  |
| --- |
| **BESOINS TECHNIQUES ET MATERIELS** |
| SonorisationAutre : à préciserTables / BancsElectricitéGrilles caddies |

|  |
| --- |
| **Merci de préciser dans ce cadre les motivations de votre candidature pour l'animation de Metz Plage** |
|  |

|  |
| --- |
| **A compléter et à retourner au plus tard le 18 mars :**Ville de MetzService Développement des Pratiques Sportives144 Route de Thionville 57050 Metz**Mail : apecoraro@mairie-metz.fr** |